



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL DU 19 MARS 2026 COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ RECTORAL DU 8 DÉCEMBRE 2025
PORTANT NOMINATION DU JURY CHARGÉ DE L'APPRÉCIATION DES ÉPREUVES DU CERTIFICAT
D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE-
FORMATEUR**

SESSION 2026

La rectrice,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu la circulaire du 19 mai 2021 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté rectoral du 21 février 2025 portant ouverture des registres d'inscription au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur – 2026 ;

Vu l'arrêté rectoral du 8 décembre 2025 portant nomination du jury chargé de l'appréciation des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 8 décembre 2025 précité est complété comme suit :

MEMBRES DU JURY :

IEN :

Mme HARSIGNY Anne-Caroline

Article 4 : Madame la cheffe de division des examens et concours est chargée de l'application du présent arrêté.

**Pour la rectrice d'académie et par délégation
La cheffe de division des examens et concours**

Signé

Anne-Catherine HARNOIS